• (1425)

Il y a déjà deux comités, madame le Président, et les plans et objectifs à long terme doivent être soumis au comité des finances très prochainement. Nous verrons alors si l'opposition est d'accord pour soutenir Canadair et si elle désire sincèrement coopérer avec la direction et le gouvernement pour assurer le succès à long terme de cette société.

LE SEUIL DE RENTABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. A propos de Canadair, le premier ministre voudrait-il nous dire à quelle époque il prévoit que la direction actuelle ramènera l'entreprise au moins au seuil de rentabilité, étant donné que d'après Joel Bell elle va perdre encore 400 millions en 1983 et 1984?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, je pense que le député devrait examiner toutes les déclarations qui ont été faites par le président de la Corporation de développement des investissements du Canada. Il devrait également examiner celles qui indiquent clairement qu'il y a eu une nette amélioration du marché pour le type d'avion Challenger, et que des mesures draconniennes ont été prises par la Corporation afin d'assurer une gestion beaucoup plus rigoureuse de la Canadair. Ces perspectives permettront d'améliorer la situation financière de cette dernière société.

[Traduction]

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre encore une fois. L'annonce d'hier nous a fait savoir que des vice-présidents de Canadair ont été congédiés pour mauvaise gestion. D'autres membres de la direction ont été soit mis à la retraite, soit au moins rétrogradés. Le premier ministre voudrait-il nous dire quels sont parmi les ministres présents ou passés ceux qui sont également responsables de cette mauvaise gestion? Plus précisément, veut-il nous dire si l'actuel président du Conseil du Trésor a eu quelque chose à voir dans cette grossière incompétence et si l'actuel ministre de l'Énergie y a eu quelque chose à voir également? Est-ce que leur responsabilité ministérielle n'est pas engagée?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député parle de responsabilité ministérielle au passé. Je lui signalerai que dans un passé pas si lointain, la responsabilité, c'est le secteur privé qui l'avait. C'est le secteur privé qui perdait de l'argent. Il perdait tellement d'argent qu'il a voulu . . .

M. Stevens: Canadair?

Questions orales

- M. Trudeau: Oui, madame le Président, Canadair appartenait autrefois au secteur privé. Le député aurait-il oublié?
 - M. Stevens: Elle n'avait pas perdu un milliard quatre.
- M. Trudeau: Madame le Président, le secteur privé perdait de l'argent et c'est pour cela qu'il voulait se débarrasser de l'entreprise. Le député hoche la tête. C'est pourtant très récent, madame le Président. Le gouvernement est intervenu pour empêcher que toute cette technologie ne sorte du Canada. Le secteur privé n'avait pas la capacité ou la volonté de le faire. Le gouvernement est intervenu pour sauver Canadair et essayer de la rendre...
 - M. Crosbie: Et qui va sauver le gouvernement?
- M. Trudeau: Madame le Président, voilà maintenant le député de Saint-Jean-Ouest qui se remet à faire du bruit. Il devrait avoir plus de respect . . .

Mme le Président: Le député de Saint-Jean-Ouest n'avait pas la parole. Je prie le premier ministre de répondre au député de York-Peel.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Ce n'est pas si ancien, madame le Président. C'est le secteur privé qui n'arrivait pas à assurer la marche de l'entreprise. C'est notre gouvernement, un gouvernement libéral, qui est intervenu et qui a essayé de la faire marcher. Elle perdait de l'argent, nous avons continué d'en perdre.

Le député a parlé de ce qui s'était passé entre-temps. Je pense qu'à cette époque Canadair relevait du ministère de l'Industrie et du Commerce, portefeuille détenu une partie du temps par l'actuel président du Conseil du Trésor. C'est ce ministre en fait qui a signalé au gouvernement la mauvaise gestion et les fautes de l'entreprise. C'est ce ministre-là, ou un de ses successeurs, qui a présidé au transfert de la participation de l'État à un organisme de gestion, la CDIC. Voilà la solution que nous y avons apportée. Nous ne voulons pas que cela soit dirigé par des fonctionnaires du ministère qui, pour sérieux qu'ils soient, n'ont pas la comptéence technique voulue pour s'occuper de toutes les entreprises dans lesquelles le gouvernement a une participation. Et nous ne voulons pas confier cela à un comité parlementaire, comme le demande le chef de l'opposition. Nous voulons que cela relève de cette société d'État, cette société de gestion appelée la CDIC. Elle prend les mesures qui, je pense, recueillent l'appui des deux côtés de la Chambre ...

• (1430)

Mme le Président: A l'ordre. A l'ordre. Je me vois contrainte d'intervenir.